



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°20-2015/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

**portant modification de la délibération n° 14-2014/APS
du 11 septembre 2014 portant création d'une commission
spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord
relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014 portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2015, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Au dernier alinéa de l'article 1 de la délibération du 11 septembre 2014 susvisée, les mots « *le 30 juin 2015* » sont remplacés par les mots « *le 30 septembre 2015* ».

ARTICLE 2 : La première phrase de l'article 5 de la délibération du 11 septembre 2014 susvisée, est remplacée par la phrase suivante :

« Le rapport adopté par la commission sera aussitôt déposé sur le bureau du président l'assemblée de la province Sud et examiné en assemblée lors de la plus prochaine séance publique. ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.